



Bulletin Radar de mai 2022

But du Bulletin Radar :

Le Bulletin Radar présente une évaluation et une compilation des informations sur la situation internationale et sur la propagation des principales épizooties et maladies animales importantes pour la Suisse. Ces informations permettent de détecter et de communiquer de manière précoce les risques potentiels pour la Suisse. Le Bulletin Radar paraît chaque mois. **Remarque** : en cas d'épisode d'épizootie menaçant ou déclaré en Suisse, ce sont les modes de communication de la Gestion des événements au sein du Service vétérinaire suisse qui s'appliquent.

Sources consultées : [ADIS](#), [AHO](#), [BLV](#), [Defra](#), [PAFF Committee](#), [FLI](#), [Healthmap](#), [MediSYS](#), [OIE](#), [ProMED](#), [DISCONTTOOLS](#), [EFSA](#) et autres.

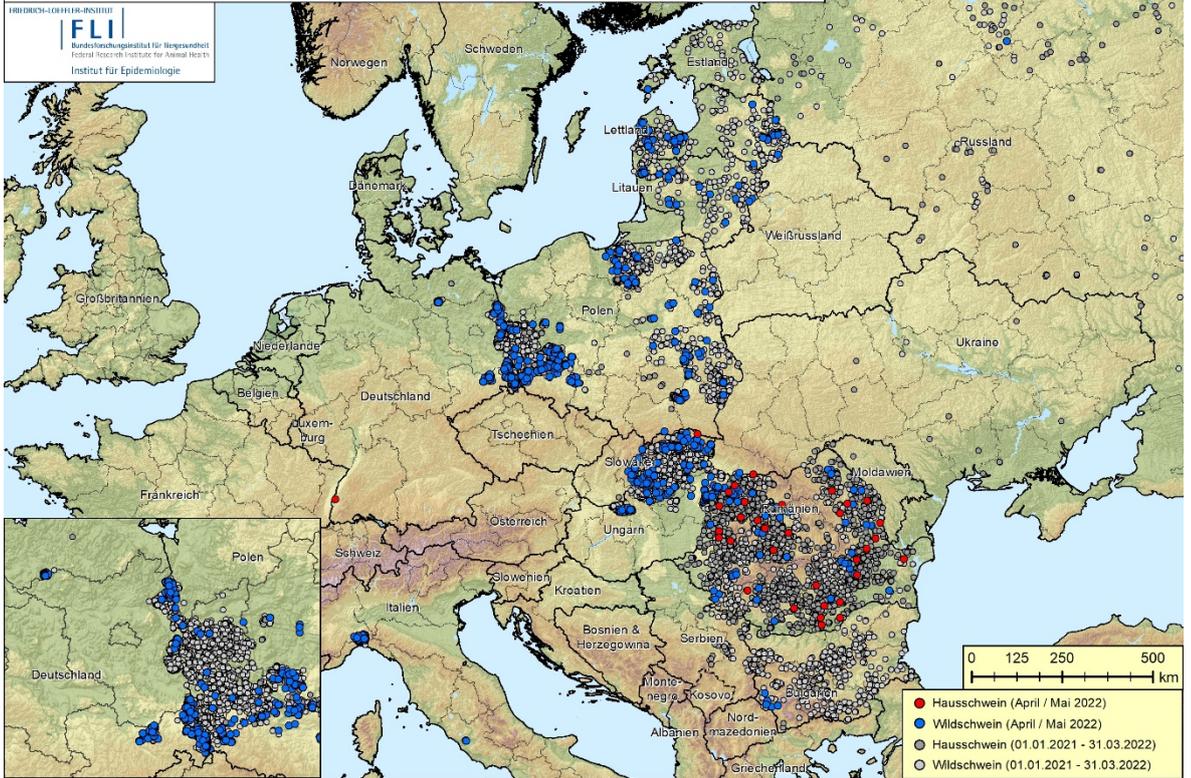
Définitions des symboles des feux de signalisation :

-  *Le danger que l'épizootie / la maladie animale apparaisse en Suisse est important ou l'épizootie / la maladie animale est déjà présente en Suisse. Des mesures concrètes sont prises en fonction de la situation pour protéger le cheptel suisse.*
-  *Le danger que l'épizootie / la maladie animale apparaisse en Suisse est modéré. Une attention accrue est de mise. Des mesures sont prises en fonction de la situation pour protéger le cheptel suisse.*
-  *Le danger que l'épizootie / la maladie animale apparaisse en Suisse est faible. Mais la situation est marquante et doit être surveillée. Il n'est toutefois pas encore nécessaire de prendre des mesures pour protéger le cheptel suisse.*
-  *L'épizootie/maladie animale a déjà atteint la Suisse.*
-  *L'annonce a été faite après le bouclage de la rédaction. Elle a été intégrée à l'édition actuelle du Bulletin Radar à titre d'annonce urgente selon un processus simplifié.*

2 mois	1 mois	Actuel	Contributions principales	
			PPA	Peste porcine africaine (PPA) : situation en Europe et dans d'autres régions.
			HPAI	Influenza aviaire hautement pathogène (HPAI) : situation en Europe et dans d'autres régions.
Contributions courtes				
			FA	Fièvre aphteuse (FA) : foyers en Algérie et en Turquie .
--			Petit coléoptère de la ruche	Petit coléoptère de la ruche : aucun nouveau cas en Italie .
--	--		WNF	Fièvre du Nil occidental (<i>West Nile Fever</i> , WNF) : Trois cas chez des oiseaux sauvages en Italie .
Information			Brucellose canine	Brucellose canine : augmentation des cas chez les chiens en Europe .
Notifications ADIS d'épizooties hautement contagieuses des dernières semaines				
Examens d'exclusion effectués à l'égard des épizooties hautement contagieuses en Suisse				
Programme de détection précoce de la peste porcine africaine chez les sangliers en Suisse				



Afrikanische Schweinepest im Baltikum, Bulgarien, Deutschland, Italien (exklusive Sardinien), Polen, Rumänien, Russland, Slowakei, Ungarn - April / Mai 2022 Datenquelle: ADIS / OIE / TSN (Stand: 30.05.2022 - 11:15 Uhr)

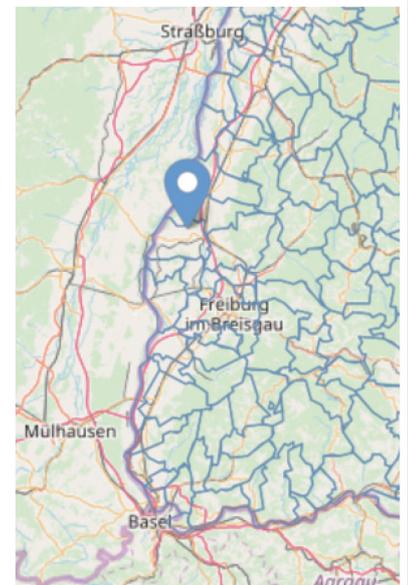


Carte PPA : cas de PPA chez des sangliers et des porcs domestiques notifiés à l'ADIS et à l'OIE entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 mai 2022. Les zones de restriction définies actuellement dans les pays de l'UE touchés figurent [ici](#), et les détails concernant l'Italie [ici](#).

Situation

Porcs domestiques

Le 25 mai, l'**Allemagne** a confirmé un foyer de PPA dans une exploitation d'élevage comptant 35 porcs, à Forchheim, dans le Bade-Wurtemberg (à environ 7 km de la frontière française et 65 km de la frontière suisse ; voir carte à droite, source : ADIS). Auparavant, la mortalité avait fortement augmenté dans l'exploitation (16 animaux sur 35 entre le 19 et le 25 mai) et les animaux présentaient des symptômes cliniques et pathologiques typiques de la PPA. Les animaux restants ont été abattus le 25 mai. Une zone de protection (rayon de 3 km) et une zone de surveillance (rayon de 10 km) ont été établies. Le séquençage génétique du virus par le laboratoire de référence (FLI) est en cours. Afin d'exclure une propagation du virus chez les sangliers, une recherche de cadavres a été lancée et tous les sangliers abattus ou retrouvés accidentés dans les arrondissements d'Ortenau, d'Emmendingen et de Brisgau-Haute-Forêt-Noire sont soumis à des tests sérologiques. (Source : [MLR Baden-Württemberg](#)).



Pendant la période sous revue, la **Roumanie** a annoncé moins de foyers (13) qu'au cours du mois précédent (24). Seules de petites exploitations de moins de 50 animaux étaient concernées. La **Slovaquie** a signalé un foyer dans une exploitation porcine de 200 animaux.

La **Russie** a annoncé deux foyers.

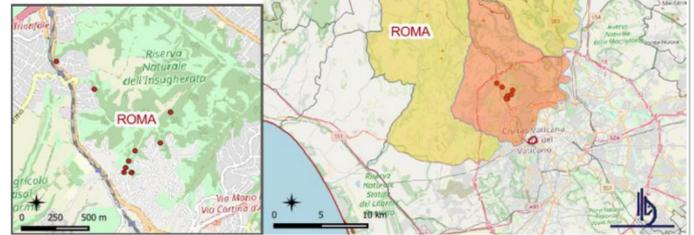
Le **Népal** a signalé les premiers cas de PPA du pays (foyers dans 6 exploitations porcines).

Sangliers

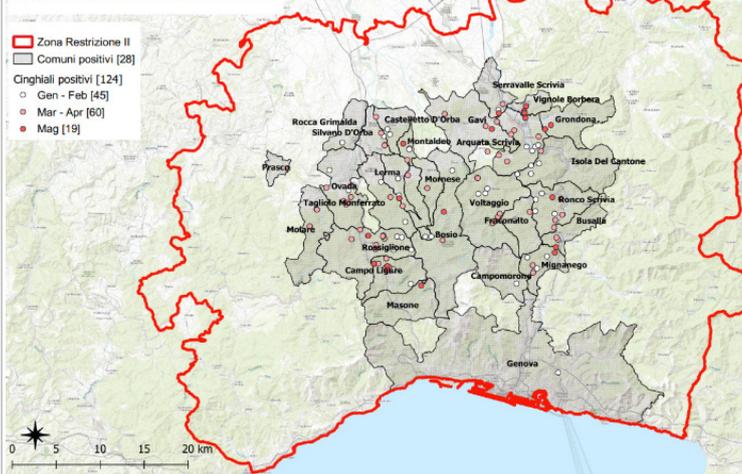
Après la première apparition de la PPA chez des sangliers en **Italie continentale** le 7 janvier 2022, 28 cas ont été confirmés au cours de la période sous revue. Il s'agissait dans un cas d'un jeune animal trouvé agonisant dans un parc de Rome fin avril : il a été euthanasié et a fait l'objet de prélèvements. Le lieu de la découverte se situe à 500 km de l'épisode épizootique qui a jusqu'à présent touché le Piémont et la Ligurie. Les analyses des cadavres retrouvés par la suite ont permis d'identifier 9 autres cas dans la zone urbaine de Rome pendant la période sous revue. Il s'agit du virus de la PPA de génotype II (le même que celui de l'épisode en cours en Europe et sur d'autres continents). Une région infectée (région II) et une région de contrôle (région I) ont été définies (voir carte à droite, source : [IZSUM](#)).

Casi notificati all'UE di Peste Suina Africana - 20/05/2022 Lazio [10]

- Cinghiali infetti
- Zona infetta
- Zona confinante con la zona infetta



Piemonte & Liguria: cinghiali campionati per PSA dal 27/12 al 19/05



Depuis le 7 janvier 2022, 74 cas ont été confirmés au Piémont et 50 en Ligurie, région limitrophe au sud (état : 23 mai 2022, voir carte à gauche).

De plus amples informations sur la situations en **Italie** sont disponibles sur [IZSPLV](#), [IZSUM](#) et [ici](#).

En mai 2022 (état : 23 mai 2022), la plupart des cas de PPA chez les sangliers ont été signalés en **Pologne** (86), en **Roumanie** (59), en **Allemagne** (50) et en **Slovaquie** (47). En **Allemagne**, les cas provenaient du district de Ludwigslust-Parchim (6), dans le Mecklembourg-Poméranie occidentale, ainsi que de Saxe (32) et de Brandebourg (12), toujours de zones déjà touchées auparavant.

Un cas de PPA chez un sanglier a été annoncé en **Russie**.

Pour les autres cas découverts en Europe, voir le tableau PPA (état : 23 mai 2022).



	Mars 2022		Avr. 2022		Mai 2022	
	P	S	P	S	P	S
Bulgarie	0	11	0	6	0	2
Allemagne	0	187	0	140	0	50
Estonie	0	2	0	1	0	0
Italie (sauf Sardaigne)	0	34	0	25	0	28
Lettonie	0	118	0	23	0	24
Lituanie	0	154	0	58	0	20
Moldavie	0	0	0	0	0	0
Macédoine du Nord	0	7	0	0	0	0
Pologne	0	349	0	133	0	86
Roumanie	30	70	24	47	13	59
Serbie	0	0	0	0	0	0
Slovaquie	0	99	0	76	1	47
Ukraine	1	0	0	0	0	0
Hongrie	0	148	0	78	0	36
Total	30	1179	24	587	14	352

Tableau PPA :

foyers ou cas de PPA chez des porcs domestiques (P) et des sangliers (S) notifiés entre le 1^{er} mars 2022 et le 23 mai 2022 (source : [ADIS, OIE-WAHIS](#)).

Les chiffres pour les porcs domestiques se rapportent à des exploitations, ceux pour les sangliers, à des animaux individuels.

Le nombre de cas en mai 2022 augmentera probablement encore en raison des annonces faites après le bouclage de la rédaction.

Commentaire

Porcs domestiques

Alors qu'en Allemagne les épisodes de PPA s'étaient limités ces deux dernières années à l'est du pays (et touchaient principalement les sangliers), le premier cas est apparu chez des porcs domestiques dans le Bade-Wurtemberg, à plus de 500 km de la région déjà infectée. Les porcs infectés par la PPA ont été élevés en plein air, mais étaient protégés par une double clôture. On suppose donc que le virus a été introduit par l'activité humaine.

Dans tout l'Europe, le nombre de foyers semble aussi en baisse pour le mois de mai. Toutefois, d'après l'expérience de ces dernières années, le nombre de foyers pourrait à nouveau augmenter de manière saisonnière en été (activités agricoles).

Aux États-Unis, de petits progrès ont été enregistrés quant au développement d'un vaccin ([USDA](#)).

Sangliers

Le nombre de dépistages est probablement en baisse en raison de la saison (baisse de l'activité de chasse, difficulté à trouver des cadavres pendant la phase de végétation).

Cependant, l'augmentation des cas de PPA dans la région du Latium (dans la zone urbaine de Rome) montre une nouvelle fois que la maladie peut se propager plus rapidement que par le seul fait du déplacement des sangliers. On soupçonne une propagation due aux activités humaines (gestion des déchets, alimentation active des sangliers, voir les détails [ici](#)).

Le FLI a mis à disposition un [film](#) qui illustre la propagation géographique de la PPA.

Le 4 mai 2022, l'EFSA a publié un [rapport](#) sur les analyses épidémiologiques de la PPA dans l'UE (période d'analyse du 1.9.2020 au 31.8.2021).

Conséquences pour la Suisse



Le risque d'introduction de la PPA en Suisse est élevé. L'épisode épizootique dans le Bade-Wurtemberg ainsi que dans le nord de l'Italie et dans le Latium montre, à l'instar des premiers cas observés en Belgique en septembre 2018, que des cas peuvent soudainement apparaître loin des régions déjà infectées.

Les autorités déconseillent fortement aux voyageurs de rapporter de la viande de porc ou de sanglier en provenance des régions touchées. Le virus de la PPA peut survivre très longtemps dans l'environnement, en particulier dans le sang, les produits à base de viande et les cadavres. Après les voyages de chasse dans les zones touchées, les chaussures, les vêtements, les outils et les véhicules doivent être soigneusement nettoyés et désinfectés avant le voyage de retour (voir aussi le matériel d'information plurilingue sur le [site internet de l'OSAV](#)).

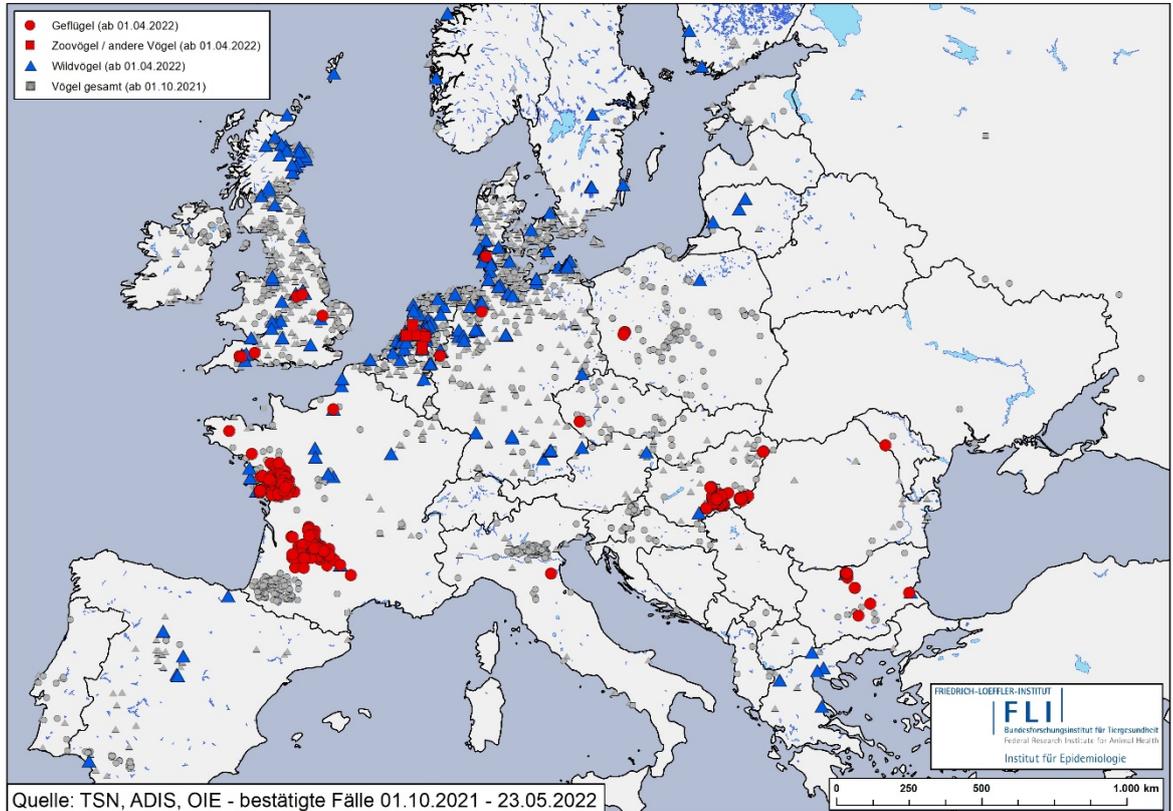
Les détenteurs de porcs sont appelés à respecter strictement les mesures de biosécurité (voir les aide-mémoire pour les [détenteurs de porcs](#) et pour les [détenteurs amateurs de porcs](#)). Les détenteurs d'animaux peuvent



	<p>contrôler les mesures de biosécurité sur leur exploitation au moyen de l'outil suivant : Animaux de rente sains – Contrôle de la biosécurité (animaux-de-rente-sains.ch). Par ailleurs, les membres du SSP peuvent également recourir à cet outil : Feux de signalisation des risques PPA en Suisse SUISAG.</p> <p>En cas de symptômes peu clairs, les détenteurs de porcs devraient sans tarder faire appel au vétérinaire d'exploitation qui procédera à un examen d'exclusion de la PPA. Depuis le dernier Bulletin Radar d'avril 2022 des Examens d'exclusion de la PPA ont été effectués dans 14 exploitations. Tous les résultats se sont avérés négatifs.</p> <p>L'IVI a réalisé la vidéo Peste porcine africaine - Symptômes cliniques chez le porc - comment et quand réagir ?</p> <p>Dans toute la Suisse, les sangliers trouvés morts, tirés pour cause de maladie ou accidentés doivent être examinés dans le cadre du Programme national de détection précoce de la PPA chez les sangliers. Depuis le dernier Bulletin Radar d'avril 2022, 13 sangliers ont été examinés dans le cadre du Programme de détection précoce ; les résultats se sont avérés négatifs.</p> <p>Dans l'UE, c'est le règlement d'exécution (UE) 2021/605 (modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution [EU] 2022/743) qui fixe les régions où le risque de propagation de l'épizootie est le plus élevé (parties I à III). Les mesures d'urgence applicables à l'Italie ont été fixées dans la décision d'exécution (UE) 2022/746.</p> <p>Pour la Suisse, le texte déterminant est l'ordonnance de l'OSAV instituant des mesures contre la propagation de la peste porcine africaine par les échanges d'importation, de transit et d'exportation avec les États membres de l'Union européenne, l'Islande et la Norvège. L'OSAV fournit des informations sur les dispositions en vigueur sur la page Mesures de protection de son site internet.</p>
Sources / liens	<p>FAO, OIE, ProMED, ADIS, PAFF, EFSA, EMPRES-i</p> <p>Pour plus d'informations, voir OSAV, FLI, Brandebourg, Saxe, Mecklembourg-Poméranie-occidentale, IZSPLV.</p> <p>Commission européenne : carte avec les zones réglementées et carte interactive.</p> <p>Cartes interactives sur les épisodes en Pologne et en Lettonie.</p>



La carte ci-dessous montre les cas de HPAI chez les volailles domestiques et les oiseaux sauvages notifiés à l'ADIS ainsi qu'à l'OIE : en bleu et rouge, les **cas actuels** du 1^{er} avril 2022 au 23 mai 2022 ; en gris, les **cas plus anciens** du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022.



Situation

Explications concernant la légende de la carte : « Geflügel » (volailles) = volailles (domestiques) détenues à des fins commerciales ; « Zoovogel / andere Vogel » (oiseaux de zoo / autres oiseaux) = autres oiseaux détenus en captivité.

Même si de nombreux pays d'Europe ont continué de signaler des foyers ou des cas de HPAI chez des volailles domestiques et des oiseaux sauvages au cours de la période sous revue, le nombre d'annonces d'émergence de foyers a, dans l'ensemble, fortement diminué par rapport au mois précédent. Comme le mois précédent, le H5N1 était la souche dominante. Chez les volailles domestiques, 226 cas de H5N1 ont été mis en évidence, ainsi que 11 cas de H5 et 1 cas non typé. Chez les oiseaux sauvages, 122 cas du sous-type H5N1 ont été mis en évidence, 4 cas de H5N5 et 3 cas de H5.

Volailles domestiques

La **Hongrie** a été le pays le plus touché, avec 132 cas au cours de la période sous revue, soit une augmentation significative par rapport au mois précédent. La **France** a enregistré 82 foyers, poursuivant ainsi la tendance à la baisse observée le mois précédent. Les foyers, apparus dans l'ouest du pays, s'étendent du nord au sud en passant par le centre ; aucun cas n'a toutefois été observé à proximité de la frontière avec la Suisse. Dans les deux pays, ce sont principalement les exploitations détenant des canards et des oies qui ont été touchés.

L'**Islande** et la **Moldavie** ont nouvellement signalé un cas chacune. Des foyers ont aussi été signalés en **Bulgarie** (11), aux **Pays-Bas** (9), en **Allemagne** (1 foyer dans les régions du nord du pays), en **Grande-Bretagne** (4) et en **Pologne** (1).

Oiseaux sauvages

L'**Allemagne** a signalé le plus grand nombre de cas (74) : à l'exception de 3 cas près de Stuttgart et de 3 cas près de Munich, tous les autres cas ont été signalés dans les régions du nord du pays. La **Grande-Bretagne** a signalé 33 cas, les **Pays-Bas** 26 et la **France** 8. D'autres annonces ont été faites par la **Norvège** (8), la **Suède** (3), le **Danemark**, la **Finlande** et l'**Espagne** (2 cas chacun). La **Grèce**, la **Bulgarie**, l'**Islande** et l'**Autriche** (dans le nord du pays) ont signalé chacune un cas.

Maladie	Influenza aviaire hautement pathogène (HPAI) – situation en Europe, en Amérique, en Asie 	
	L'HPAI continue de circuler dans d'autres régions du monde, avec des cas de H5N1 détectés aux États-Unis , au Canada , et en Afrique (Gabon) . Le Mexique a signalé un cas de H7N3 chez des volailles domestiques et Israël un cas de H5N8 chez des oiseaux sauvages.	
Commentaire	<p>Après avoir atteint le pic des cas déclarés en 2022 en janvier (oiseaux sauvages) et en mars (volailles domestiques), le nombre total de cas est en baisse en Europe et dans d'autres régions du monde.</p> <p>En complément à l'interdiction de mouvement, la France a procédé à un abattage préventif en mars 2022 : à la suite de cette mesure, le nombre de cas a nettement baissé durant la période sous revue et le dernier cas chez des volailles domestiques a été signalé le 17 mai. Aux Pays-Bas, après l'abattage préventif en avril 2022, le nombre de cas est aussi en baisse ce mois-ci et le dernier cas chez les volailles domestiques a été signalé le 5 mai. Aux États-Unis, 2 cas (un H5N1 et un H5) ont été confirmés chez l'être humain après un contact étroit avec des volailles touchées.</p> <p>Suivant la tendance saisonnière mondiale, la situation de l'HPAI se calme progressivement (voir aussi rapport de situation de l'OIE). En raison de la persistance de cas détectés chez les oiseaux sauvages, l'OIE appelle néanmoins les pays à maintenir un niveau élevé d'activités de surveillance, de mesures de biosécurité et de déclaration des cas. L'EFSA est arrivée à la même conclusion dans son dernier rapport trimestriel sur l'HPAI.</p>	
Conséquences pour la Suisse <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/>	<p>Le risque d'apparition de l'IA en Suisse a encore diminué par rapport au mois précédent en raison de la baisse du nombre de cas en Europe. Toutefois, il est important que les exploitations avicoles continuent d'appliquer de bonnes mesures de biosécurité. Des informations actualisées sur la situation en Suisse et les mesures de biosécurité sont disponibles aux pages Grippe aviaire et Maladies des volailles ainsi que dans l'infographie à l'usage des détenteurs de volailles.</p> <p>Si des problèmes sanitaires de cause incertaine surviennent dans des exploitations avicoles, il est recommandé de procéder à des examens d'exclusion. Depuis le dernier Bulletin Radar d'avril 2022 trois examens d'exclusion ont été effectué pour l'IA.</p> <p>Si des signes cliniques indiquent une infection due à l'IA, le service vétérinaire cantonal compétent doit être immédiatement informé. Il y a une forte suspicion clinique d'IA lorsque les critères suivants sont réunis et lorsque d'autres causes n'entrent pas en ligne de compte : diminution de la consommation d'aliment et d'eau de > 20 % pendant 3 jours, recul de la performance de ponte de > 20 % pendant 3 jours avec coloration claire des coquilles, augmentation du taux de mortalité à > 3 % en une semaine, signes cliniques ou résultats d'autopsie indiquant une infection due à l'IA et/ou indices épidémiologiques de contacts avec un cas d'IA.</p> <p>Il est important de surveiller les oiseaux sauvages pour détecter toute circulation éventuelle du virus. Les personnes qui trouvent des oiseaux sauvages morts ou malades sont priées de ne pas les toucher et de les annoncer au garde-faune ou au service vétérinaire compétent, qui se chargera de les récupérer et de procéder aux analyses. Une compilation des analyses effectuées sur des oiseaux sauvages en Suisse est consultable sur le site internet de l'OSAV.</p> <p>Dans l'UE, c'est la décision d'exécution (UE) 2021/641 (modifiée en dernier lieu par la décision d'exécution (UE) 2022/745) qui fixe les zones de protection et de surveillance. Les régions concernées du Royaume-Uni et les restrictions d'importation qui en découlent pour la volaille et les produits qui en sont issus sont mentionnées dans le règlement d'exécution (UE) 2021/404 (modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) 2022/792) et le règlement d'exécution (UE) 2021/405 (modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution [UE] 2022/363). En Suisse, la réglementation applicable est l'ordonnance de l'OSAV instituant des mesures destinées à prévenir l'introduction de l'IA présente dans certains États membres de l'Union européenne. L'OSAV fournit des informations sur les dispositions en vigueur sur la page Mesures de protection de son site internet. Les importations en provenance du Royaume-Uni (à l'exception de l'Irlande du Nord) sont régies par l'ordonnance du DFI réglant les échanges d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits animaux avec les pays tiers (OITE-PT-DFI).</p>	
Sources / liens	ADIS , OIE-Wahis , OIE , AHO , DEFRA , PAFF	Pour plus d'informations, consulter OSAV et FLI

Contributions courtes



<p>Fièvre aphteuse (FA)</p>	<p>Depuis l'apparition du premier foyer en février 2022, 61 foyers de fièvre aphteuse ont été déclarés en Israël (sérotypage O/ME-SA/PanAsia-2/ANT-10) (OIE).</p> <p>La Turquie a notifié 3 foyers qui avaient déjà été confirmés en avril 2022 (ADIS).</p> <p>Au cours de la période sous revue, l'Algérie a notifié 3 foyers détectés à partir du 28 mars 2022 (OIE), après que plusieurs foyers aient été détectés en Tunisie voisine dès février 2022. Le sérotypage des foyers en Algérie est encore inconnu, tandis qu'en Tunisie, il s'agissait du sérotypage O/EA-3. Il présentait 99,4 % d'homologie avec la souche virale identifiée en 2021 au Nigeria et 97,1 % d'homologie avec la souche virale qui circulait déjà en 2018-2019 dans ces pays ainsi qu'en Afrique subsaharienne. Ces foyers sont attribués à l'amélioration des liaisons de transport entre les pays au nord et au sud du Sahara.</p> <p>Il existe un risque permanent d'introduire la FA en Suisse, en particulier depuis la Turquie et les pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie), où l'épizootie est endémique. EuFMD met à disposition une vidéo didactique (en anglais) afin de sensibiliser les agriculteurs dans les régions actuellement indemnes de FA.</p> <p>Il faut respecter les conseils aux voyageurs et la fiche thématique de l'OSAV. Les principales informations sur l'épizootie sont résumées dans l'aide-mémoire sur la fièvre aphteuse. Depuis le dernier Bulletin Radar d'avril 2022, aucun examen d'exclusion n'a été effectué pour la FA.</p>	<p>○ ● ○</p>
<p>Petit coléoptère de la ruche</p>	<p>En mai 2022, l'Italie n'a signalé aucun cas de <i>Aethina tumida</i>, après que les premiers cas de l'année 2022 aient été mis en évidence en avril (Bulletin Radar d'avril 2022) dans des colonies sentinelles de Reggio de Calabre. Le petit coléoptère de la ruche est établi dans cette ville du sud du pays depuis 2014. Des colonies sentinelles sont utilisées dans la région pour renforcer la surveillance (IZSve).</p> <p>Les importations d'abeilles représentent un risque d'introduire le petit coléoptère de la ruche en Suisse. L'importation d'abeilles est par conséquent déconseillée. Le programme de détection précoce Apinella sera également reconduit cette année, de mai à octobre, afin d'identifier rapidement une éventuelle introduction en Suisse du petit coléoptère de la ruche.</p> <p>À titre de mesure destinée à prévenir l'introduction du petit coléoptère de la ruche, l'ordonnance de l'OSAV interdit l'importation en Suisse d'abeilles, de bourdons, de sous-produits apicoles non transformés, de matériel apicole usagé ou de miel en rayon destiné à la consommation humaine en provenance de Calabre et de Sicile. De plus, toutes les importations d'abeilles en Suisse sont contrôlées, afin de dépister une éventuelle infestation par le petit coléoptère de la ruche.</p>	<p>○ ● ○</p>
<p>Fièvre du Nil occidental (WNV)</p>	<p>À la mi-mai, l'Italie a signalé 3 cas de WNF, déjà confirmés en janvier et février 2022, chez des oiseaux sauvages retrouvés morts (autour des palombes, faucon hobereau, pigeon ramier) dans les régions de l'Ombrie, de la Lombardie et de la Vénétie.</p> <p>Le virus de la fièvre du Nil occidental (WNV) peut infecter les oiseaux, les chevaux et les êtres humains, ainsi que d'autres mammifères (OSAV). Il est principalement transmis par les moustiques du genre <i>Culex</i>, en particulier par les espèces du complexe <i>Culex pipiens</i>. Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) estime que la saison de transmission s'étend de juin à novembre (voir aussi tableau de bord sur les infections à WNV chez l'être humain et l'animal dans l'UE et les pays limitrophes).</p> <p>En Suisse, le WNV n'a encore jamais été observé ni chez l'être humain, ni chez des animaux. L'annonce des chevaux qui présentent des symptômes du système nerveux central via la plateforme d'annonce et d'information Equinella et l'analyse de dépistage de la WNF effectuée sur ces chevaux permettent d'identifier de manière précoce un éventuel épisode de WNF en Suisse. À ce jour, on ne connaît pas non plus de cas dans lequel une personne aurait été contaminée en Suisse. La vaccination des chevaux contre la WNV y est admise.</p>	<p>○ ○ ●</p>

**Brucellose canine**

Dans le cadre de sa rencontre Emerging Risks Exchange Network, l'[EFSA](#) fait état d'une augmentation constante des cas de brucellose canine (agent pathogène : *Brucella canis*) dans la population canine de plusieurs **pays européens** au cours des dernières années. Cela semble dû à l'augmentation du commerce international de chiens au cours des dernières années. Le premier cas chez l'être humain a été enregistré aux Pays-Bas en 2021 ([RIVM](#)).

Brucella canis (*B. canis*) se transmet via les tissus fœtaux ou placentaires infectés, le liquide séminal, ainsi que par l'urine et les fèces et provoque principalement des troubles de la reproduction chez le chien (avortements, mort-nés, inflammation de l'épididyme, des testicules ou de la prostate), mais aussi des ophtalmies et des inflammations des disques intervertébraux et des vertèbres adjacentes. Son évolution peut aussi être subclinique. L'agent pathogène peut rester dans l'organisme des années durant et être éliminé. Les animaux malades sont difficiles à traiter, car les antibiotiques ne permettent pas toujours d'éliminer l'agent pathogène ([Iastate](#)). *B. canis* est transmissible à l'être humain et cause le plus souvent des infections généralisées bénignes.

La brucellose canine est présente de manière endémique en Europe, notamment dans les pays du sud et de l'est de l'Europe ([frontiers](#)). Les cas constatés en Europe centrale et en Europe du Nord ainsi qu'en Suisse concernaient le plus souvent des chiens importés, mais dernièrement aussi des animaux indigènes. En Suisse, une publication a traité d'un cas en 2018 chez un mâle importé d'Allemagne ([SAT](#)). Le commerce international d'animaux reproducteurs, les importations de chiens errants du sud et de l'est de l'Europe ainsi que le commerce illégal de chiots élevés dans de mauvaises conditions et sans suivi vétérinaire pourraient favoriser une nouvelle propagation de la maladie. En Suisse, la brucellose canine n'est actuellement pas soumise à déclaration obligatoire. Néanmoins, il est important de procéder à un dépistage de *B. canis* au moindre symptôme suspect.

Communications rédactionnelles



Le Bulletin Radar est établi par l'OSAV en collaboration avec le Friedrich-Loeffler Institut ([FLI](#)). Il paraît en Suisse et en Allemagne en deux éditions différentes. Les évaluations des risques dus aux épisodes épizootiques et les conséquences de ces derniers sont présentées par pays. L'OSAV et le FLI assument toujours l'entière responsabilité de la rédaction de l'édition du Bulletin Radar de leur propre pays.

Vous avez sous les yeux l'édition suisse.

Les dénominations des pays utilisées dans le Bulletin Radar correspondent aux formes courtes des [dénominations d'États](#) contenues dans la liste établie par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

Les éditions antérieures du Bulletin Radar peuvent être consultées sur le site internet de l'OSAV à l'adresse suivante : [OSAV - Bulletin Radar](#).

Aimeriez-vous être informé de la parution du Bulletin Radar ? Vous pouvez vous inscrire [ici](#) à la newsletter électronique « Animaux de rente » de l'OSAV.

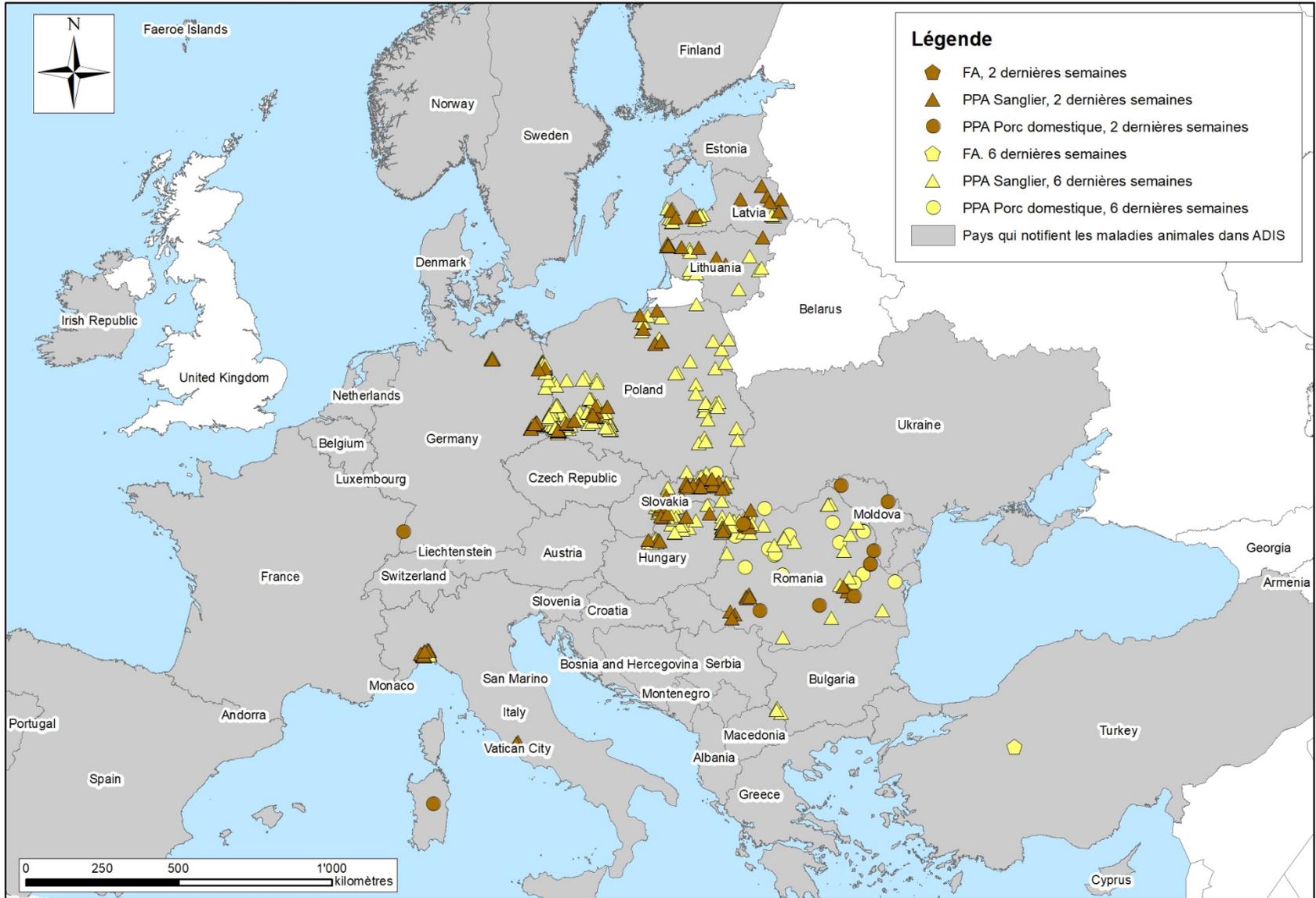
Nous nous tenons à votre disposition pour toute question ou tout renseignement complémentaire radar@blv.admin.ch.

Annonces ADIS d'épizooties hautement contagieuses des dernières semaines



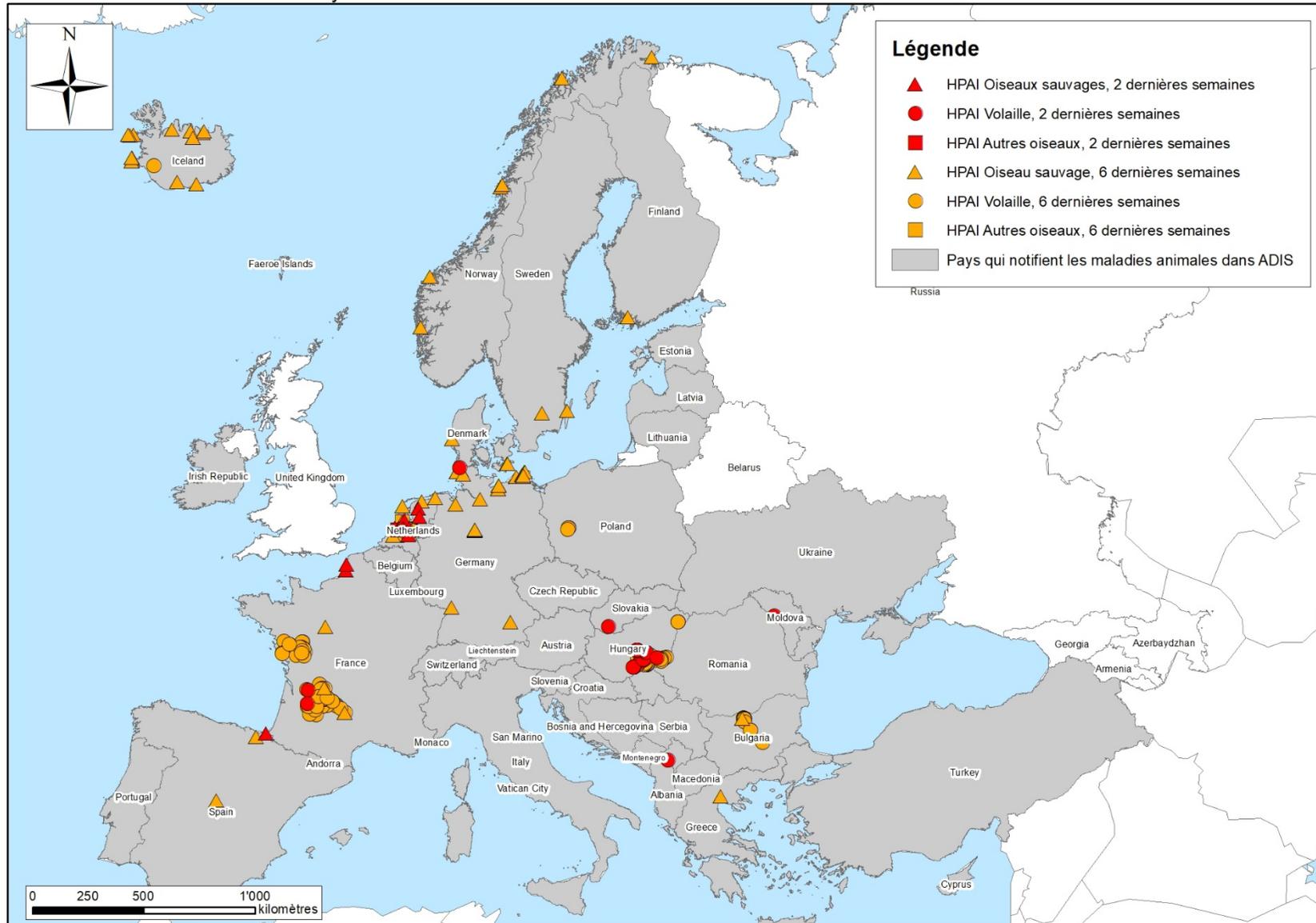
Vous trouverez une vue d'ensemble des cas d'épizooties hautement contagieuses (IA, PPA, PPC, FA) relevés durant les six dernières semaines sur les pages suivantes [source : Animal Disease Information System ([ADIS](#)): recense toutes les annonces officielles d'épizooties des États membres de l'UE (y c. Andorre, Îles Féroé, Islande, Norvège et Suisse) à la Commission européenne].

Foyers de PPA, PPC et FA notifiés dans ADIS au cours des 6 dernières semaines



OSAV, 27.5.2022 - mbi

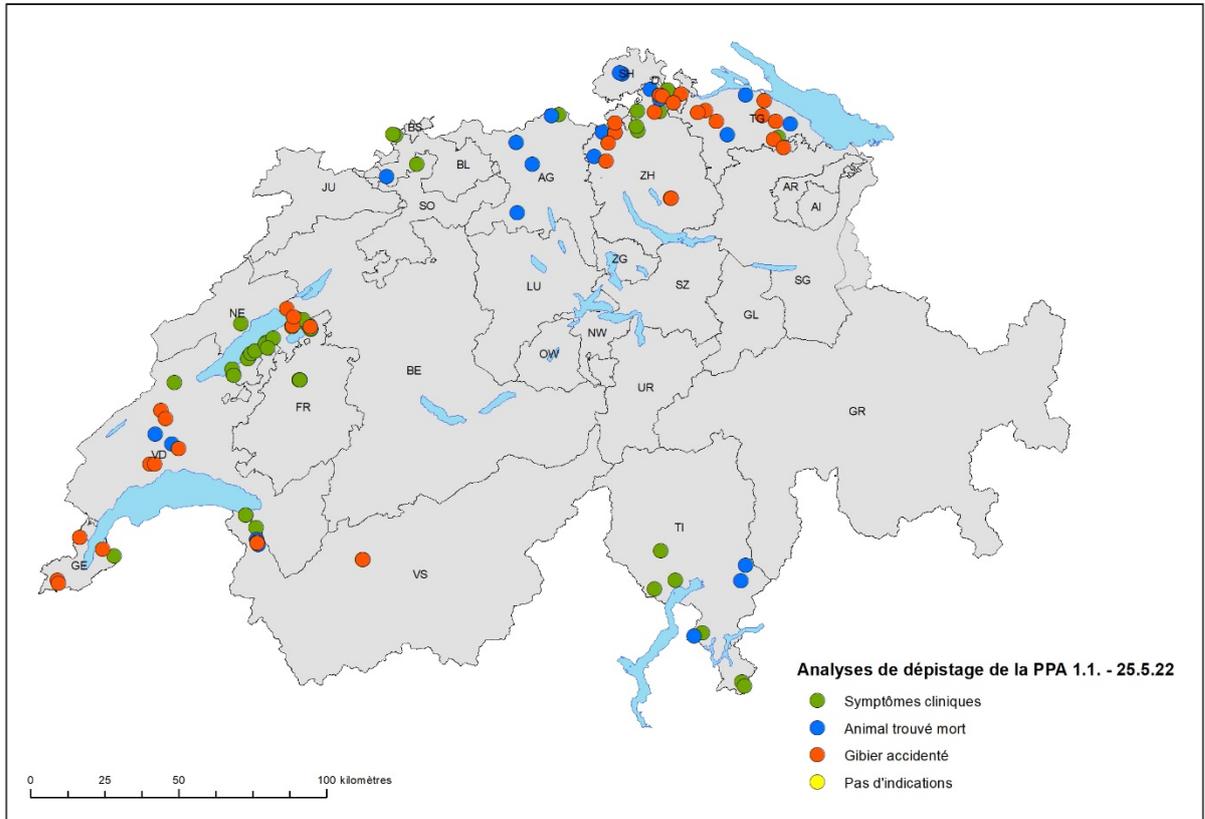
Foyers de HPAI et LPAI dans ADIS au cours des 6 dernières semaines



OSAV, 27.5.2022 - mbi



Vue d'ensemble des sangliers trouvés morts, tirés pour cause de maladie ou accidentés examinés dans le cadre du programme national de détection précoce de la PPA. Jusqu'à présent, tous les résultats des analyses de dépistage de la PPA se sont avérés négatifs. Vous trouverez de plus amples informations sur le programme sur le [site internet de l'OSAV](http://www.osav.ch).



OSAV, 25.5.2022 - mbi

Figure PPA_1 : répartition géographique des endroits où l'on a trouvé des sangliers dont des échantillons ont été envoyés pour des examens de dépistage de la PPA durant la période du 1^{er} janvier 2022 au 25 mai 2022.

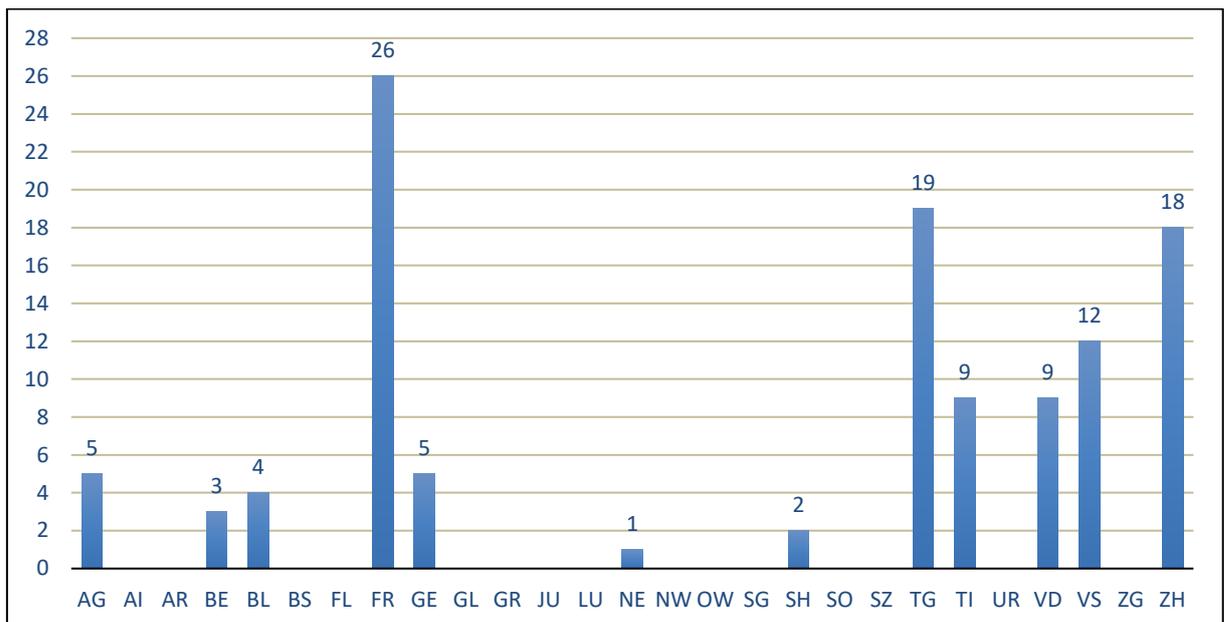


Figure PPA_2 : nombre de sangliers retrouvés et analysés entre le 1^{er} janvier 2022 et le 25 mai 2022, par canton.

Tableau PPA_1 : résultats des analyses effectuées dans le cadre du programme de détection précoce de la PPA depuis la parution du Bulletin Radar d'[avril 2022](#).

Canton	Date du prélèvement	Motif d'analyse	Classe d'âge	Nombre d'animaux	Résultat
FR	26.04.2022	Symptômes cliniques	Bête rousse	1	négatif
SH	02.05.2022	Animal trouvé mort	Marcassin en livrée	1	négatif
FR	05.05.2022	Symptômes cliniques	Bête rousse	1	négatif
TG	13.05.2022	Animal trouvé mort	Marcassin en livrée	1	négatif
VD	13.05.2022	Symptômes cliniques	Adulte	1	négatif
ZH	13.05.2022	Gibier accidenté	Subadulte	1	négatif
FR	14.05.2022	Gibier accidenté	Bête rousse	1	négatif
BL	15.05.2022	Animal trouvé mort	Subadulte	1	négatif
ZH	18.05.2022	Animal trouvé mort	Bête rousse	1	négatif
BE	19.05.2022	Gibier accidenté	Marcassin en livrée	1	négatif
VS	19.05.2022	Gibier accidenté	Bête rousse	1	négatif
VS	19.05.2022	Gibier accidenté	Bête rousse	1	négatif
VS	19.05.2022	Gibier accidenté	Bête rousse	1	négatif